

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025028 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/03/2025

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS SPP

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 26/03/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-028 Tableau des effectifs SPP 01 01 2025.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2025-028.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250317-2025028-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/03/2025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du dix-sept mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 7 mars 2025.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Tableau des effectifs SPP

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-29 et L1424-30 ;
Vu l'avis favorable émis en CST lors de la séance du 12 mars 2025 ;

Il vous est proposé en annexe le tableau des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels à la date du 1^{er} janvier 2025.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT le tableau des effectifs SPP.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **26 MARS 2025**, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.